



RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'ŒUVRE D'EXECUTION

Sous contrat de prêt de la BOAD n°2022093/PR BN 2023 20 20

14 SEPTEMBRE 2023
ATLANTIC MOULIN BENIN

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET

Procédure restreinte internationale –Préqualification

Recrutement d'un consultant pour la mission de maîtrise d'œuvre d'exécution du projet de construction d'une minoterie par la société Atlantic Moulin Bénin (AMB) SA dans la zone industrielle de Glo-Djigbé, au Bénin

AVIS A MANIFESTATION N° AMI001AMB

I. DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

Marché à temps passé

2. Description du marché

Il s'agit de réaliser le contrôle, la coordination et le suivi des travaux d'implantation d'une minoterie par la société Atlantic Moulin Bénin (AMB) SA au Bénin.

À cet effet, les principales tâches du Consultant porteront entre autres sur :

2.1 Tâches administratives

- L'établissement du procès-verbal de la réception des installations technique des entreprises en charge des travaux sur le chantier ;
- L'établissement du procès-verbal de la réception technique des équipements de la ligne de production de farine de blé : du point de vue qualitatif (par la vérification de la conformité, type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La tenue à jour d'un journal de chantier signé contradictoirement avec les entreprises en charge des travaux mentionnant les faits marquants de la vie du chantier ;
- L'organisation des réceptions (provisoires et définitives) des ouvrages et la participation à ces réceptions ;
- L'établissement des procès-verbaux de réception des ouvrages ;
- L'organisation et la direction des réunions hebdomadaires de chantier ;
- L'organisation des réunions techniques intermédiaires, suivant les nécessités ou les difficultés techniques rencontrées sur le chantier.
- La rédaction et la diffusion des comptes rendus des réunions hebdomadaires et techniques ;
- La coordination des différents intervenants sur le chantier et de l'exécution de l'ensemble des travaux ;
- La rédaction du rapport de démarrage des travaux et de fin des travaux, ainsi que les rapports mensuels d'avancement des travaux ;
- L'information systématique de la BOAD et de la société AMB SA sur l'état d'avancement et de prévision des travaux et des dépenses, avec indication des évolutions notables ;
- La participation à l'établissement d'éventuels avenants aux contrats conclus avec les entreprises en charge des travaux ainsi que l'élaboration des bordereaux de prix complémentaires ;
- La vérification des factures relatives aux paiements en faveur des entreprises en charge des travaux ;
- L'instruction des mémoires de réclamation des entreprises en charge des travaux ;
- L'assistance à la société AMB SA pour le règlement des litiges ;
- L'établissement des outils de surveillance environnementale (fiche d'indicateurs, tableau de bord environnemental, fiche de non-conformité environnementale...);
- La rédaction et la notification des ordres de service et de toutes notes écrites aux entreprises en charge des travaux, nécessaires à la bonne exécution des travaux ;

ATLANTIC MOULIN BENIN

- L'évaluation hebdomadaire du respect du planning et la proposition au Maître d'Ouvrage des actions de progrès.

2.2 Tâches techniques Travaux

- La vérification et la validation/réception des installations de chantier ;
- Après analyse des documents existants, prescrire en cas de besoin des études complémentaires et assister l'entreprise dans l'élaboration des documents assurant la qualité des travaux (PAQ), la sécurité des personnes et des biens (PHS) et le respect des règles sociales et environnementales ;
- La vérification, la validation du planning et des plans d'exécution des travaux établis par les entreprises en charge des travaux et les fournisseurs ;
- La participation à la réception technique des installations de chantier ;
- La réception technique des équipements par vérification de la conformité du point de vue qualitatif (type et état) et quantitatif (nombre) ;
- La vérification des travaux, des équipements, des matériaux et le contrôle de leur mise en œuvre conformément, au contrat avec la société AMB SA, aux documents approuvés, aux spécifications qualités exigées et aux règles de l'art ;
- La vérification de la présence effective des personnels clés sur le chantier, en conformité avec l'offre des entreprises en charge des travaux ;
- La surveillance de l'exécution des travaux conformément aux délais approuvés, aux dossiers d'exécution, aux données et aux plans contractuels ;
- La vérification et la certification du décompte général établi par les entreprises et les fournisseurs ;
- L'assurance de la levée, sans restriction aucune, de tout avis administratif et technique formulé par la Mission de contrôle ou le Maître d'Ouvrage pendant toute la durée du projet ;
- Le contrôle de la conformité de l'exécution des fournitures et travaux aux prescriptions des pièces contractuelles, en matière de qualité, de délai et de coût ;
- Le contrôle et la maîtrise des délais ;
- La participation aux choix des options techniques pour les travaux ;
- L'Organisation et la participation aux opérations de réception provisoire et définitive des ouvrages.
- En fin d'exécution, la collecte des plans conformes à l'exécution pour le dossier archive du Maître d'Ouvrage (Dossier des Ouvrages Exécutés)

2.3 Sauvegarde environnementale et sociale

- La surveillance régulière du respect des prescriptions environnementales et sociales (PGES, Clauses environnementales et sociales, Code de bonne conduite) du chantier par les entreprises en charge des travaux ;
- L'identification des non-conformités environnementales sur le chantier et l'assistance au Maître d'Ouvrage, aux entreprises et fournisseurs, dans la prise de décision ;
- L'évaluation de la mise en œuvre effective des mesures environnementales contractuelles et de leur efficacité ;
- Le repérage de tout impact environnemental ou social imprévu qui peut se produire pendant l'exécution des travaux, et la rectification des opérations en conséquence ;
- Le suivi du respect des conditions de travail des employés (respect des mesures d'hygiène, de santé, de sécurité au travail).

3. Nombre et intitulé des lots

Marché en lot unique

4. Budget maximum

Trois cent cinquante millions (350 000 000) FCFA

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) :

- a) La participation aux appels d'offres est ouverte à toute personne morale d'un État éligible, conformément au Guide des Procédures d'Achats de la BOAD (disponible sur le site web www.boad.org/politiques-procedures-directives/)
- b) La participation aux appels d'offres est ouverte aux organisations internationales (par nature quel que soit le lieu où elles siègent). Les Organisations Internationales n'ont en effet à ce titre pas de nationalité. Ce sont des entités formées par au moins deux États et reconnues comme telles par un État tiers. Leur acte fondateur les définit comme non sujettes aux lois nationales du pays de leur Siège ;

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du Guide des Procédures d'Achats de la BOAD.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

III. CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Période prévue de commencement du marché

Novembre 2023

10. Durée de mise en œuvre du marché

Vingt-quatre (24) mois, y compris les délais à accorder à la BOAD pour la notification d'observations d'étapes.

IV. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les offres seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble

11.1. Capacité économique et financière

- a) Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen (calculé sur les années 2020 à 2022) supérieur à 175 millions/an, soit 350 millions/deux ans.
- b) Avoir une trésorerie et des équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice globalement excédentaires.
Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

11.2. Capacité technique

Avoir réalisé avec satisfaction, au cours des cinq (05) dernières années (2022, 2021, 2020, 2019 et 2018), deux (02) missions similaires de contrôle et de suivi des travaux de construction et de montage/installation des équipements de production d'unités industrielles agroalimentaires d'envergure. Ces deux missions devront avoir chacune un montant d'au moins 280 millions (80% de 350 millions).

11.3. Capacité professionnelle

- a) Exercer dans le domaine de la mission (registre de commerce, carte opérateur etc.)
- b) Avoir un personnel permanent comprenant les profils ci-après :
 - b-1) D'un chef d'équipe, ingénieur génie civil
 - b-2) D'un Analyste financier/économiste
 - b-3) D'un Ingénieur génie Civil Spécialiste Géotechnique
 - b-4) D'un Ingénieur génie Civil Spécialiste Béton
 - b-5) D'un Ingénieur génie Industrie Spécialiste fluide
 - b-6) D'un Ingénieur génie Civil Spécialiste Charpente métallique
 - b-7) D'un Ingénieur génie Industrie Spécialiste Électricité
 - b-8) D'un technicien Supérieur Géomètre, Topographe
 - b-9) D'un Environnementaliste

Démontrer la capacité à mobiliser (preuve de propriété) les moyens matériels (ordinateurs, Station Total, véhicules de chantiers...) et logiciels appropriés (logiciel de CAO/DAO type Autocad, Covadis Topographie...),

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre quatre (4) et huit (8) candidats. Si plus de huit (08) candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et identifier les huit (08) meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- a) Le plus grand nombre de marchés de services qui satisfont au critère deux
- b) La valeur cumulée la plus élevée de tous les marchés de services qui satisfont au critère deux.

N.B. : le premier critère de comparaison additionnel sera appliqué à tous les candidats éligibles qui satisfont aux critères de sélection. Si, après avoir appliqué le premier critère de comparaison additionnel, il n'est pas possible d'identifier les huit (08) meilleurs candidats parce que deux (02) candidats ou plus sont à égalité pour la 8^e position, le second critère de comparaison additionnel ne s'appliquera qu'à ces candidats qui sont à égalité.

12. Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse.

V. SOUSSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

13. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

*La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt est prévue pour : **le 4 Octobre 2023.***

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en utilisant le formulaire de soumission disponible sur demande par mail à l'adresse : h.wilson@atlantic-group.net ; avec en copie d.gbesso@atlantic-group.net

15. Informations complémentaires et modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, entre **9 heures 00 mn et 16 heures 30 mn (GMT)**, auprès de la société ATLANTIC MOULIN BENIN (AMB) SA, par mail à l'adresse georges.wilson@atlantic-group.net ; avec copie aux adresses h.wilson@atlantic-group.net ; o.hie@atlantic-group.net ; k.abissa@atlantic-group.net et d.gbesso@atlantic-group.net. Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, par courriel (au format PDF) en précisant l'objet "Réponse à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt – N° AMI001AMB ", au plus tard le **4 Octobre 2023 à 16 heures 30 mn (GMT)** à l'adresse georges.wilson@atlantic-group.net avec copie aux adresses h.wilson@atlantic-group.net, o.hie@atlantic-group.net k.abissa@atlantic-group.net et d.gbesso@atlantic-group.net

S'ils le souhaitent, les candidats peuvent envoyer une copie physique de leurs dossiers sous plis fermés portant l'adresse ci-dessous, en indiquant la référence de l'Avis à Manifestation d'Intérêt en caractère bien lisible en français, avant la date limite du **4 Octobre 2023** à 16 heures 30 mn (GMT):

*Monsieur le Directeur Général
ATLANTIC MOULIN BENIN (AMB) SA
03 BP 0487 Cotonou (BENIN)
Réponse à l'avis à manifestation d'intérêt – Référence N° AMI001AMB*

En cas de divergence entre la version papier et la version électronique, cette dernière fait foi.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées. La BOAD respecte pour la mise en œuvre de cet appel d'offres, la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel. Ainsi, et dans le cadre des envois électroniques des offres, toutes les données à caractère personnel seront traitées uniquement aux fins du présent appel d'offres, et pourront également être transmises aux organes chargés d'une mission de contrôle ou d'inspection. Le soumissionnaire dispose d'un droit d'accès aux données à caractère personnel le concernant, de même que d'un droit de rectification de ces données. Toute question du soumissionnaire, relative au traitement des données à caractère personnel le concernant, peut être adressée à la BOAD.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. La société ATLANTIC MOULIN BENIN (AMB) SA communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offre et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures d'Achats de la BOAD, disponible sur le site web www.boad.org/politiques-procedures-directives/.

N.B: La société ATLANTIC MOULIN BENIN (AMB) SA se réserve le droit de ne pas donner suite au présent avis de sollicitation de Manifestations d'intérêt (AMI).